



CÔTES-D'ARMOR

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°22-2023-113

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

Sommaire

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE, BASSE-NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE /

22-2023-05-24-00004 - délégation de signature de Mme HANICOT, DISP de
Rennes du 24 mai 2023 à Mr HO,ACE de MA ST BRIEUC (1 page)

Page 3

DIRECTION INTERRÉGIONALE DES SERVICES
PÉNITENTIAIRES DE BRETAGNE,
BASSE-NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

22-2023-05-24-00004

délégation de signature de Mme HANICOT, DISP
de Rennes du 24 mai 2023 à Mr HO,ACE de MA
ST BRIEUC

DIRECTION INTERREGIONALE
DES SERVICES PENITENTIAIRES DE
BRETAGNE-NORMANDIE-PAYS DE LOIRE

**Arrêté du 24 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Daniel HO
en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de SAINT-BRIEUC**

Vu le code pénitentiaire, et notamment en ses articles R.113-65, R.112-7 à R.112-9, R.223-2 à R.223-7,

Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant le ressort territorial des directions interrégionales de l'administration pénitentiaire et de la mission des services pénitentiaires de l'outre-mer

Vu le Décret n° 97-3 du 7 janvier 1997 et l'arrêté du 12 mars 2009 relatif à la déconcentration de la gestion de certains personnels des services déconcentrés de l'Administration Pénitentiaire

Vu l'arrêté de la Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 14 septembre 2018 portant nomination et prise de fonction de Madame Marie-Line HANICOT en qualité de Directrice Interrégionale des services pénitentiaires de Rennes à compter du 1^{er} octobre 2018

Vu l'arrêté du 14 mai 2023 du Directeur de l'Administration Pénitentiaire portant délégation de signature pour la Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 22 mai 2017 portant mutation de Monsieur Daniel HO à compter du 1^{er} août 2017 en qualité d'adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1 juillet 2022 portant élévation d'échelon de Madame Lydia BLANLEIL (AMENZOU) à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité d'adjointe au chef de détention de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc

Vu l'arrêté du Ministre d'Etat, Garde des Sceaux, Ministre de la Justice du 1 juillet 2022 portant élévation d'échelon de Monsieur Vincent PLEVEN à compter du 1^{er} janvier 2021 en qualité d'officier de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc

Arrête :

Article 1^{er}

Madame Marie-Line HANICOT, Directrice Interrégionale des Services Pénitentiaires de Rennes, donne délégation de signature à Monsieur Daniel HO, adjoint au chef d'établissement de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, pour tout acte ou décision relatifs à la gestion individuelle ou collective des personnes placées sous main de justice, des personnels et ressources humaines, à la gestion économique et financière de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, ainsi qu'aux relations partenariales et de communication développées à la maison d'arrêt de Saint-Brieuc, et ce dans la limite des fonctions et attributions confiées à la Directrice Interrégionale.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel HO, délégation de signature est donnée à Madame Lydia BLANLEIL (AMENZOU), Adjointe au chef de détention de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc et délégation de signature est donnée à Monsieur Vincent PLEVEN, officier de la maison d'arrêt de Saint-Brieuc.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Côtes-d'Armor.

Fait à Rennes, le 24 mai 2023

La Directrice Interrégionale
des Services Pénitentiaires de Rennes,

Marie-Line HANICOT

